

Entérocoque résistant à la vancomycine

Mise à jour
08/11/2024Autres dénominations
VRE/ERG/ERV

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Dialyse

Résolu

Epidémie de VRE en cours à l'Hôpital de Morges (EHC), CTR d'Aubonne et de Gilly

Déclenchée le 17/01/2025

Epidémiologie

Agent infectieux

Enterococcus faecium ou *faecalis* résistant à la vancomycine *vanA* ou *vanB*

Réservoir

Homme

Mode de transmission

-  par contact direct entre patients
 -  par l'intermédiaire du personnel (mains)
 -  par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examens, instruments, environnement immédiat)
-

Période d'incubation

Variable

Durée d'infectiosité

Durée du portage (très variable: quelques semaines à plusieurs mois). Peut être prolongée chez un patient immunocompromis

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles CONTACT

Placement

-  Chambre individuelle.



Chambre à 2 lits possible (placer plusieurs patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre)

Durée des mesures

Pendant toute la durée du portage VRE (selon indication du service HPCI, en accord avec l'unité cantonale HPCI)

Signalétique



Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)



Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS



Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter le périmètre d'isolement géographique



Avant intervention chirurgicale: communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles

Suivi microbiologique



Dépistage ciblé à l'admission, Si patient:



a séjourné plus de 24h pendant les 12 derniers mois dans un hôpital à l'étranger



est transféré d'un établissement de soins à l'étranger (hors Suisse) ou d'un établissement suisse (service) déclaré en épidémie



a reçu une hémodialyse dans un centre étranger dans les 12 mois précédant ou dans un centre suisse déclaré en épidémie



est en provenance d'un programme humanitaire de l'étranger connu comme porteur de BMR (frottis selon indication HPCI)

> Si la colonisation remonte **à plus de 6 mois** (= dernier prélèvement positif) faire un contrôle du portage (2 frottis :J0,J7 et une culture de selles J14):

> Frottis rectal (doit être teinté)

> Si la colonisation **date de < 6 mois** :

> aucun dépistage à l'admission

Matériel de soins

> Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles

> Privilégier le matériel à usage unique (UU)

> Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement

Transport

> Literie et chemise du patient propres

> Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates

> Limiter les déplacements aux besoins essentiels

> Avant intervention chirurgicale: communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles

> Désinfection du lit

Circulation

> En soins aigus, hôpitaux et cliniques :

-  En principe, pas de sortie de la chambre
 -  Si sortie jugée nécessaire par le médecin en charge et en accord avec le service HPCI (rééducation, long séjour, etc) : chemise propre, flacon de poche de solution hydro-alcoolique
 -  En CTR
 -  En absence de facteurs de risque, le patient peut circuler librement si les conditions suivantes sont réunies :
 -  Patient propre sur lui
 -  Vêtements propres
 -  Si présence de pansements, ils sont propres
 -  Désinfection des mains avant de sortir de leur chambre
-

Visiteurs

-  Ne pas s'asseoir sur le lit
 -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
 -  Limiter le nombre de visiteurs
-

Transfert/sortie

Avertir le service/établissement de destination avant le transfert pour qu'il prenne les mesures adéquates (séjour en chambre individuelle) et avertir le service HPCI

Statut actuel

Prise en charge des personnes contacts

Mesures

-  Enquête d'entourage selon directives du service HPCI
-  On considère comme un cas contact:
 -  Tous les contacts et voisins de chambre depuis l'admission du cas index
 -  En Soins Intensifs, étendre les dépistages à tous les patients présents au même temps que le cas index
-  Se référer à la fiche micro-organisme : Contact VRE / ERV / ERG

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants

-  Non indiqués en systématique
 -  À porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)
-

Blouse de protection

Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
Oui, avant d'entrer dans la chambre

Masque de soins

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

Utiliser le détergent/désinfectant usuel

Lit et literie

Utiliser les sacs à linge usuels
Au départ du patient



changer le lit et la literie

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
 - Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :
 - Tout le matériel non-désinfectable présent en chambre est jeté
 - Tout le matériel désinfectable présent en chambre est à désinfecter
 - Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés respectivement
-

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Autre

Vaisselle : Filière habituelle

Déclaration du cas

Déclaration à HPCi Vaud

En cas d'épidémie (>2 cas), avertir le service HPCI et prendre contact avec l'Unité cantonale HPCI

Oui si résident en EMS

Déclaration au service HPCI

Oui

Déclaration au médecin cantonal

Les flambées, dès > 1 cas microbiologiquement documenté

Autre information

VD

Flyers/plaquette d'information destinée au patient porteur de BMR
